

Site Natura 2000 « Le Calavon et l'Encrème »

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 21 JUN 2016

Etaient présents :

- Représentants de l'administration :
 - Madame CONCA - Sous-Préfète d'Apt
 - Madame GUITIERREZ- DDTM84
- Représentants des collectivités :
 - Madame ARAGONES – Maire Les Beaumettes
 - Monsieur AUCOURT – Maire de Saignon
 - Monsieur DEILLE – Maire d'Oppède
 - Madame LETTERON – élue représentante de la Mairie d'Apt
 - Monsieur PERELLO – Maire de la commune de GOULT / Président du Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon / Président du COPIL Natura 2000 « Le Calavon et l'Encrème » / Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Calavon
 - Madame STOLPE – chargée d'étude représentant la CCPAL
- Représentants des organismes sylvicoles :
 - Monsieur INGRAND – ONF des Alpes de Haute Provence
- Représentants des organismes de l'eau et de la pêche :
 - Monsieur THAREL – Fédération de pêche du Vaucluse
- Représentants des organismes de la chasse :
 - Monsieur FAURE – ONCFS des Alpes de Haute Provence
- Représentants des organismes du sport :
 - Monsieur CUREZ – Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Vaucluse
- Représentants des organismes consulaires :
 - *aucun*
- Représentants des organismes agricoles :
 - *aucun*
- Représentants des organismes de préservation du patrimoine du naturel :
 - *aucun*

Etaient présents également :

- Madame AURAY – PNR Luberon – Animatrice SAGE Calavon
- Monsieur BAUDAT – PNR Luberon – Chargé d'études « Faune »
- Monsieur BRICHARD – PNR Luberon – Chargé d'études du site Natura 2000 FR9301587
- Madame SALVAUDON – PNR Luberon – Chargé de mission « espaces naturels »
- Monsieur SIARD – Syndicat de Rivière du Calavon Coulon – Technicien rivières

Etaient excusés :

- Monsieur FISCHER – Maire de Montfuron
- Monsieur GILLET – DREAL PACA
- Monsieur GONDA – ONEMA 04
- Monsieur MILESI – Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence

Réunion du comité de pilotage :

M. PERELLO, Président du COPIL, ouvre la séance à 14h00 et rappelle que cette réunion a pour principal objet de présenter le bilan de la 1^{ère} année d'animation 2015 / 2016 du site Natura 2000 ainsi que les perspectives pour l'année 2016 / 2017.

M. BRICHARD, chargé d'études du site Natura 2000, rappelle synthétiquement les éléments du DOCOB (diagnostic, enjeux, objectifs, actions) et présente le bilan d'animation et les perspectives (cf. *diaporama joint au présent compte rendu*).

Monsieur PERELLO introduit les discussions en rappelant que le diagnostic du DOCOB présenté ici a connu depuis des évolutions notamment :

- sur la prise en compte des enjeux environnementaux du site dans le cadre des travaux d'aménagement de la plaine aval (Cavaillon – Robion) de protection contre les inondations ;
- sur l'amélioration de l'assainissement des communes qui va se poursuivre notamment avec les travaux engagés cette année pour la création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Céreste, remplaçant celle défectueuse depuis de nombreuses années.

Discussions :

- **Projets communaux (Maubec / Oppède) d'aménagement d'une liaison voie verte reliant l'Eurovéloroute du Calavon :**

M. DEILLE évoque le projet de franchissement du Calavon au lieu-dit « Les Hermitants » pour créer une liaison « voie verte » entre le village Les Poulivets et l'Eurovéloroute. La commune est en attente d'un positionnement des services de l'Etat sur la technique la plus appropriée à mettre en œuvre à savoir, la réalisation d'une passerelle ou l'aménagement d'un passage à gué. Ce sujet a été évoqué lors d'une réunion communale dont le compte rendu a été transmis à Madame la Sous-Préfète.

La commune souhaite privilégier l'aménagement d'une passerelle car ce dispositif serait moins contraignant en matière de gestion de la fréquentation en cas de crue du Calavon. Un passage à gué nécessiterait de mettre en place un dispositif de surveillance et de fermeture qui serait décliné dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Monsieur BRICHARD indique qu'il a fait part de ses recommandations sur ce projet lors d'une réunion sur site avec Monsieur GREGOIRE (1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme) le 05 août 2015. D'un point de vue incidence écologique, l'aménagement d'une passerelle serait moins impactant pour les milieux naturels et la continuité piscicole et sédimentaire que la réalisation d'un passage à gué. Cependant, cet ouvrage devrait nécessiter d'être dimensionné pour la crue de référence centennale. Par ailleurs, quel que soit la solution retenue, le projet de franchissement du Calavon devra être compatible avec les dispositions du SAGE du Calavon, auxquelles les services de l'Etat se référeront pour l'instruction réglementaire du dossier.

- **Retour de la Loutre d'Europe sur le Calavon :**

Monsieur THAREL demande comment est associé l'ONCFS au suivi Loutre et si celle-ci est au courant du constat de sa présence sur le Calavon.

Monsieur BRICHARD indique que ce suivi est réalisé dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) Loutre selon le protocole établi et dont la LPO PACA est le coordinateur au niveau régional. Par ailleurs, l'ONCFS 84 a été informée de ce suivi réalisé par le PNRL et de ses résultats lors de la réunion du 26 avril dernier du comité de suivi du plan de gestion des 4 zones humides du Calavon aval.

- **Activité sauvage de circulation motorisée :**

Monsieur THAREL demande si ces activités se font dans le lit mineur de la rivière.

Monsieur BRICHARD confirme en effet que le lit du cours d'eau est concerné par ces activités. Il signale par ailleurs que tous les sites connus ont été recensés et cartographiés dans le cadre de

l'élaboration du DOCOB. L'information est consultable via la cartographie interactive des habitats naturels du site mise en ligne sur le S.I.T des PNR PACA (www.pnrpaca.org – rubriques « Patrimoine naturel » - « Natura 2000 »)

Le site le plus impacté par des activités récurrentes est celui de la Virginière à Goult. Un partenariat a été mis en place avec l'ONCFS 84 pour mettre en place une surveillance active du site. Ceci a conduit en 2015 / 2016 à plusieurs interpellations.

Monsieur FAURE signale que cette activité est également très présente sur le Calavon au niveau du Saut du Moine à Simiane La Rotonde. Une information et des aménagements de mis en défens du site pourraient être étudiés avec la commune.

Monsieur BRICHARD indique que ce secteur du Calavon est dans le site Natura 2000 de Vachère (et non celui du Calavon-Enchrème) mais qu'il signalera ce point auprès de l'animateur concerné du Parc, Monsieur Matthieu BERSON, afin de répondre à ce problème.

- **Communication / valorisation du site via l'application web « Chemins des Parcs »**

Ce nouvel outil, convivial et innovant, permet de préparer ses balades et randonnées à pied, à vélo, VTT ou cheval dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon. Chaque circuit proposé est ponctué, au fil du parcours, de points d'intérêt remarquables patrimoniaux, agricoles, culturels ou paysagers commentés et illustrés de photographies.

Monsieur CUREZ s'interroge sur l'impact que pourrait avoir cet outil sur le risque de dérangement ou de perturbation de la faune et de la flore par une fréquentation accrues de zones sensibles.

Madame SALVAUDON précise que les circuits proposés ne sont pas des créations de nouveaux itinéraires de ballades. Ils sont basés sur des parcours de randonnées existants tenant compte de l'absence d'enjeux environnementaux significatifs. Si l'un des circuits venait à évoluer, avec par exemple à proximité la présence nouvelle d'un site de reproduction d'une espèce protégée, celui-ci serait déclassé de l'application « Chemins des Parcs ».

- **Nouveau formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000**

Mesdames SALVAUDON et GUTIERREZ précisent l'objet et la finalité de ce nouveau formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000. Celui-ci a été élaboré par la DDT du Vaucluse en y associant les animateurs des sites Natura 2000. Il est spécifiquement destiné aux porteurs de projets de manifestations sportives, ceci dans le but de faciliter la procédure de déclaration et d'être plus efficace dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

Ce formulaire est composé notamment :

- de fiches synthétiques des sites Natura 2000 décrivant les principaux habitats et espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, ainsi que les principales incidences potentielles que peut causer une manifestation sportive
- des fiches activités sportives qui proposent des mesures concrètes de réduction des pressions et incidences sur l'environnement.

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vaucluse.gouv.fr/manifestation-sportive-et-evaluation-des-a7367.html>)

Il est précisé que cet outil ne dispense pas les organisateurs de consulter les animateurs des sites Natura 2000 concernés en cas de doute.

M. PERELLO clôture la réunion et invite les participants à ne pas hésiter de se rapprocher de l'animateur du site Natura 2000 du Calavon-Enchrème pour toutes questions ou projets au cours de l'année à venir.

La présentation faite en comité de pilotage sera disponible prochainement sur le site du Parc <http://www.parcduluberon.fr/Access-directs/Telechargement/Natura-2000>.